

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1589

présenté par

Mme Calvez, M. Ardouin, M. Baichère, M. Besson-Moreau, M. Bois, Mme Pascale Boyer, Mme Brugnera, Mme Brulebois, Mme Bureau-Bonnard, Mme Cattelot, Mme Cazarian, M. Cellier, M. Chalumeau, Mme Charvier, M. Daniel, Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, Mme Guerel, M. Freschi, M. Fugit, M. Galbadon, Mme Gayte, M. Gérard, Mme Gomez-Bassac, Mme Grandjean, M. Henriët, M. Kerlogot, M. Kokouendo, Mme Lazaar, M. Le Bohec, M. Le Gendre, Mme Le Peih, Mme Lenne, M. Martin, M. Matras, Mme Motin, Mme Pouzyreff, M. Perrot, Mme Piron, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Rauch, Mme Rist, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, M. Cédric Roussel, M. Sorre, M. Taquet, M. Testé, Mme Thillaye, Mme Thomas, Mme Tuffnell, Mme Valetta Ardisson, Mme Vanceunebrock, M. Vignal et M. Zulesi

-----

**ARTICLE 10**

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« formations »,

insérer les mots :

« au niveau régional, national et européen, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à éviter que la région ne communique que sur les métiers ou formations présents dans la région. Il faut donner une ouverture nationale et européenne aux destins des jeunes, ce qui avec le développement d'Erasmus Pro nous paraît recommandé.